

## PROCES-VERBAL

### Séance du 7 MARS 2017

---

L'an deux mille dix-sept le sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Philippe CAMON-GOLYA, Maire.

**Présents** : CAMON-GOLYA Philippe, DUCHAMPS Eric, BAMALE Michel, COURREGES Jean-Claude, UROS Catherine, SABIDUSSI Isabelle, CARON Martine, TESTEMALE Jean, TATON Thierry, HENEAUX Philippe, GARRELIS Gaëtan, SCHAMBACHER Delphine, DUVAL-CAMPANA Patrick

**Excusés** : Mr PUCRABEY Christian, Mme LUSSEAU Valérie

**Secrétaire de séance** : Mme CARON Martine

#### **Ordre du jour :**

**1-Projet d'achat de deux radars pédagogiques.** Lors du conseil municipal du 27 février 2017 et afin de pouvoir valider l'achat de ces équipements, l'assemblée a souhaité obtenir des informations complémentaires concernant le prix de la pose et du branchement nécessaire à l'installation de ces radars. Présentation par le technicien du service technique Monsieur PETROLLI des radars pédagogiques retenus lors de la réunion de la commission ad hoc du 15 février. Ces équipements permettraient de faire ralentir la circulation aux entrées de bourg route de Castets et route de Grignols (entrée depuis Berthez). Société I-CARE SARL 68310 WITTELSHEIM prix des radars raccordés à l'éclairage public : 3 213.00 € HT + 60 € de livraison soit 3 273.00 € HT – 3 927.60 € TTC. La pose sera réalisée par l'agent technique seuls les frais du raccordement électrique sont à prévoir en supplément :

Sur un mât acier	Prix unitaire	2 mâts
Etude de point lumineux	21,50	43,00
Fourniture et pose coffret protection départ éclairage (fusible + différentiel)	345,61	691,22
Maîtrise d'œuvre 7 % sur le HT	25,69	51,39
TOTAL HT	392,80	785,61
TVA 20 %	73,42	146,84
<b>TOTAL TTC</b>	466,22	<b>932,45</b>

Sur un poteau béton	Prix unitaire	2 poteaux
Etude de point lumineux	21,5	43
RAS Branchement	173,34	346,68
Fourniture et pose coffret protection départ éclairage (fusible + différentiel)	345,61	691,22
Maîtrise d'œuvre 7 % sur le HT	37,83	75,66
TOTAL HT	578,28	1156,56
TVA 20 %	108,09	216,18
<b>TOTAL TTC</b>	686,37	<b>1 372,74</b>

Soit un coût total sur mâts acier : 4 058.61 € HT – 4 860.05 € TTC

Soit un coût total sur poteaux béton : 4 429.56 € HT – 5 300.34 € TTC

Prix des radars équipés de panneaux photovoltaïques (prix du panneau photovoltaïque sur le 1<sup>er</sup> panneau : 490 € HT et 343 € sur le 2<sup>ème</sup>) + livraison 90 € soit 4 136.00 € HT soit 4 963.20 € TTC

Délibération à prendre pour autoriser Monsieur le Maire à signer le devis retenu pour l'achat des radars ainsi que le devis du SDEEG pour le raccordement.

## **2- Transport scolaire :**

Le chauffeur de bus Madame Christine BENQUET part à la retraite au 31/08/2017. Le bus dont l'amortissement s'est terminé en 2016 avait été acheté en juin 2005. Des frais de grosses réparations commencent. Ce sujet a été abordé en questions diverses lors du dernier conseil municipal et l'assemblée semblait assez favorable à la suggestion de Monsieur le Maire de confier le ramassage scolaire à un transporteur extérieur. Si cette option est acceptée par le Conseil Municipal c'est le Conseil Départemental qui se chargera du marché public permettant de sélectionner le transporteur.

Les avantages de cette gestion : plus de problème pour pallier aux absences du chauffeur en cas de maladie ou tout autre congé ; décharge de la responsabilité du directeur de régie et du maire vers le transporteur.

Les inconvénients : Les circuits sont figés. Tous les ans des arrêts supplémentaires peuvent être créés mais seulement sur les circuits existants. Pas de changement d'horaires un an sur deux comme pratiqué actuellement.

La participation du département : pour les élèves qui respectent les critères, le département finance le coût journalier à 100 % déduction faite de la part familiale de 132 € par élève.

Pour les élèves qui ne respectent pas les critères (moins de 3 km de l'école), le département finance ces élèves à la hauteur de 30 % du coût journalier moins 780 €.

Le Département a besoin de connaître dès à présent la position de la commune. Délibération à prendre si le Conseil Municipal souhaite confier le ramassage scolaire à un transporteur extérieur dès la rentrée de septembre 2017.

## **1-Projet d'achat de deux radars pédagogiques**

Monsieur Laurent PETROLLI agent de maîtrise du service technique vient présenter ces équipements au conseil municipal.

Caractéristiques du matériel :

Radars de la marque ICARE de fabrication Française seuls les panneaux photovoltaïques sont d'origine Allemande.

Dimension : 87 cm H ; 60 cm L ; 14 cm d'épaisseur ;

Energie solaire ou en charge sur l'éclairage public.

En mode fantôme il enregistre les données dans les deux sens en bluetooth ou interface. Le radar même éteint enregistre les données jusqu'à 200 mètres.

Prix d'un mât : 265 € HT

Possibilité de fixer les radars sur des poteaux béton ou bois.

Délai de garantie du radar : 2 ans jusqu'à 7 ans avec une extension de garantie.

Possibilité de déplacer le radar.

Vu le prix qui est proposé au 3<sup>ème</sup> achat, des élus suggèrent de se regrouper avec une autre commune pour profiter d'un prix intéressant sur le 3<sup>ème</sup> équipement. Finalement, l'assemblée arrête l'achat de deux radars afin de ne pas retarder davantage ce projet. En effet, un marché réalisé dans le cadre d'un groupement d'achat avec une ou plusieurs communes prendrait un certain temps.

Les élus abordent la question de l'emplacement. Un des radars sera installé depuis la route de Castets à la place du panneau Auros qui sera avancé d'environ 20 mètres (se renseigner pour la distance par rapport à la voirie auprès du CDR). L'autre radar sera installé route de Grignols (entrée depuis Berthez) à proximité de la sortie de Mr Guy LAPORTE devant les deux poteaux électrique et téléphonique. La commune a la possibilité de récupérer des poteaux. Si les dimensions conviennent, les radars seront installés dessus dans le cas contraire les mâts seront commandés avec les radars.

Les élus optent pour les radars à énergie solaire.

#### **Délibération n°16.150K**

Considérant le projet d'acquérir deux radars pédagogiques pour faire ralentir la circulation aux entrées de bourg route de Castets et Route de Grignols entrée Berthez ;

Vu le rapport présenté par le rapporteur de la commission ad hoc ayant étudié les différentes offres reçues ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ACQUÉRIR deux radars pédagogiques équipés de panneaux photovoltaïques selon les caractéristiques suivantes :

\* radars pédagogiques I-CARE

De la Société I-CARE 6 Rue d'Italie 68310 WITTELSHEIM

Un radar M MV4 au prix de 1 890 € HT

Un radar M MV4 au prix de 1 323 € HT

Un panneau photovoltaïque 100W au prix de 490 € HT

Un panneau photovoltaïque 100W au prix de 343 € HT

Frais de livraison et de protection avec assurance : 90 € HT

2 Mâts au prix de 265 € HT soit 530 € HT

Soit un prix total pour les 2 radars pédagogiques à panneaux photovoltaïques de 4 666.00 € HT soit 5 599.20 € TTC.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis de la société I-CARE pour ce montant.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

#### **2- Transport scolaire :**

Monsieur le Maire présente des simulations de budget à titre informatif afin de comparer le fonctionnement du ramassage scolaire en régie directe ou avec un transporteur.

Après discussion, les élus à l'unanimité souhaitent s'engager avec un transporteur dans le cadre d'un marché public organisé par le Conseil Départemental.

#### **Délibération n°16.151L**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'adjoint technique ayant pour mission la conduite du bus dans le cadre de notre régie du transport scolaire des élèves de l'école d'Auros, part à la retraite le 31/08/2017.

Il explique au Conseil Municipal que deux possibilités se présentent :

- soit poursuivre le fonctionnement actuel en régie directe en recrutant un nouveau chauffeur et en procédant dans quelque temps au remplacement du bus ;

- soit confier le ramassage scolaire à un transporteur pour la prochaine rentrée scolaire de septembre 2017. Dans ce cas c'est le Conseil Départemental qui se chargera de mettre en œuvre le marché public pour le choix du transporteur.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après étude du dossier, le Conseil Municipal DECIDE :

- de modifier le fonctionnement de notre transport scolaire en faisant appel à un transporteur qui effectuera le ramassage des élèves de l'école d'Auros à partir de la prochaine rentrée de septembre 2017. Ce transporteur sera sélectionné dans le cadre d'un marché public mis en œuvre par le Conseil Départemental de la Gironde ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents modifiant la convention de partenariat et de délégation de compétence du transport scolaire signée avec le Conseil Départemental de la Gironde en 2012, dans le cadre du transport en régie, afin de signer une nouvelle convention ou un avenant pour déterminer les modalités d'un transport scolaire exercé par un transporteur pour les deux prochaines années.
- de mettre un terme au fonctionnement du transport scolaire en régie directe à compter du 8 Juillet 2017 et dans ce but d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine Service déplacements, Infrastructures, Transports afin de solliciter notre radiation au registre du transport public routier de personnes et de restituer la licence n°2016/75/593 et ses 2 copies conformes.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant aux démarches nécessaires au ramassage scolaire par un transporteur pour la rentrée de septembre 2017 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire annonce les nouveaux horaires de la Poste d'Auros en raison de travaux réalisés dans le bureau de Poste de Langon.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par un bureau d'étude qui recherche un bureau pour installer son siège à Auros.

Mise en sécurité de la route de Bellevue : Le conseil municipal fixe la date du 22/03/17 à 17 h 30 à la mairie pour réunir la commission sécurité routière afin de préparer la réunion publique qui aura lieu le 06/04/2017 à 19 h à la RPA.

Madame UROS rappelle le départ de Gilles PLANES cuisinier de l'école employé du traiteur SRA ANSAMBLE pour les élus qui n'auraient pas eu l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50

**Le Maire**

**Les Conseillers**